ANNEXE 4 : DOMAINE ENVIRONNEMENT TECHNIQUE

Les activités de l'emploi-repère de ce domaine (telles qu'énumérées ci-après et dont la liste des tâches n'est pas exhaustive) correspondent aux activités principales de l'emploi-repère concerné même si elles ne sont pas toutes demandées au salarié.

Cartographie de l'emploi-repère Enseignant(e) particulier(ère) A (niveau élémentaire)

Enseignant (e) particulier (ère) (niveau élémentaire) A Echelle 6

Evaluer le niveau de l'apprenant

Elaborer et/ou dispenser l'enseignement particulier

Descriptif de l'emploi-repère : Enseignant(e) particulier(ère) A (niveau élémentaire)

L'emploi-repère est retenu dans son ensemble même si toutes les tâches ne sont pas demandées au salarié.

Selon les consignes de l'employeur, les activités consistent principalement à :

- **Evaluer le niveau de l'apprenant** : par exemple à l'aide d'exercices simples (QCM, quizz, tests...), en identifiant les points forts et les points à améliorer
- Elaborer et /ou dispenser l'enseignement particulier et d'après le programme scolaire : par exemple enseigner les fondamentaux (cours de lecture, d'écriture, de grammaire, géométrie, histoire, géographie,...), apprendre à l'élève à acquérir des méthodes de travail (méthodologie de mémorisation, de réalisation de ses devoirs), proposer des exercices, élaborer un ou des supports en appui du cours de la ou des matières à enseigner (tableaux, plans, schémas, fiches,...)